

Déclaration de Louis de Guiringaud (Paris, 31 mai 1977)

Légende: Le 31 mai 1977, Louis de Guiringaud, ministre français des Affaires étrangères, expose au Sénat la complexité des futures négociations d'adhésion aux Communautés européennes et plaide pour une réforme des institutions communautaires avant tout nouvel élargissement.

Source: La politique étrangère de la France. Textes et documents. dir. de publ. Ministère des Affaires étrangères. 2e trimestre 1977. Paris: La Documentation française. "Déclaration de M. de Guiringaud, ministre des Affaires étrangères, au Sénat, sur l'élargissement de la CEE (31 mai 1977)", p. 72-74.

Copyright: (c) La Documentation française

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_louis_de_guiringaud_paris_31_mai_1977-fr-f26e6289-db45-40eb-9066-2b7923b3bfb1.html

Date de dernière mise à jour: 29/11/2013

Déclaration de Louis de Guiringaud (Paris, 31 mai 1977)

[...]

Il s'agit de savoir si une Communauté que l'évolution extérieure – et certaines contradictions internes – menacent dans son acquis, dans sa cohésion, dans sa capacité de décision, peut encore tirer d'elle-même suffisamment de ressources et d'élan pour surmonter ses faiblesses et assumer les risques d'un élargissement par ailleurs si souhaitable. Personne ne peut rester insensible au mouvement qui porte nos voisins du Sud de l'Europe vers la Communauté, et qui s'identifie à leur combat pour la démocratie. D'abord, parce que ce mouvement, s'il en était besoin, nous rappelle à nous-mêmes la valeur et la signification profonde de l'œuvre entreprise : la Communauté n'est pas seulement une entreprise économique, elle est une union de nations éprises de liberté, que rapproche une commune adhésion aux principes du pluralisme politique, à la défense des droits de l'Homme, dans un monde où l'exercice de la démocratie reste un privilège fragile et menacé. Si nous avons tendance à l'oublier, c'est à cette image que pensent, d'abord, les pays qui se tournent aujourd'hui vers nous. Leur adhésion à la construction européenne leur apparaît comme le symbole de la démocratie restaurée, et comme la garantie de sa consolidation. Il y a là un espoir et un appel, que l'Europe ne peut pas rejeter.

Elle le peut d'autant moins que la Grèce, le Portugal, l'Espagne, appartiennent à l'évidence à la famille européenne. Peu de nations ont autant contribué à la formation des bases culturelles, économiques, politiques de la civilisation de notre continent. Leur histoire, leurs traditions, appartiennent à notre patrimoine commun, et c'est une raison de croire qu'ils peuvent et doivent avec nous, contribuer à défendre l'identité européenne et donner à l'Europe un avenir digne de son passé.

Mais, au regard de ces préoccupations politiques, il est des réalités que nous devons savoir considérer et mesurer.

La première de ces réalités, c'est l'état même de notre Communauté. Les Neuf ont su, certes, maintenir dans la crise l'essentiel de leur cohésion, face aux sollicitations extérieures et aux tentations égoïstes. Ils ont imaginé des correctifs permettant au marché commun de survivre au chaos monétaire et à la divergence des économies. Ils ont, dans une conjoncture particulièrement rude, maintenu et développé leur effort exemplaire en direction du tiers-monde. Ils ont même, sur le plan interne, recherché les progrès limités qui pouvaient être faits sur la voie de l'approfondissement, et mis au point les instruments d'une solidarité sociale et régionale plus réelle et plus efficace. Ces efforts dispersés ne sauraient pourtant faire oublier les imperfections, les faiblesses, les menaces.

[...]

... Deux de ces menaces me semblent particulièrement graves.

La première est évidemment celle qui pèse sur le marché commun agricole, auquel nous sommes attachés, non seulement parce que son fonctionnement garantit à nos producteurs un revenu stable et aux consommateurs un approvisionnement assuré, mais aussi parce qu'il est, à ce jour, la seule vraie politique commune conforme aux principes d'organisation et de solidarité qui sont à la base de la construction communautaire. Le flottement des monnaies n'a pas seulement altéré le fonctionnement de cette politique. Il a surtout révélé ses insuffisances, en frappant, plus que d'autres, les marchés inorganisés, en mettant en valeur les lacunes et l'injustice, que la France avait souvent dénoncées, d'une réglementation qui ne donne pas aux producteurs de vin, de fruits et légumes, et d'autres productions méditerranéennes, les mêmes garanties, la même protection que celles dont disposent les producteurs de lait, de céréales et produits dérivés des régions septentrionales. Le désordre que cette absence de réglementation a provoqué est aujourd'hui trop évident pour que la Communauté puisse l'ignorer longtemps sans entamer sa crédibilité.

La deuxième menace – plus diffuse – est pourtant bien réelle : c'est celle qui pèse sur les institutions communautaires. Ces institutions étaient conçues pour une Communauté de 6 membres. Elles se sont alourdies, faute d'ajustements, lorsque 3 nouveaux adhérents nous ont rejoints en 1972. Le freinage qui en

est résulté dans le fonctionnement de la mécanique européenne fait de plus en plus sentir ses effets, et il est aujourd'hui inconcevable que les États membres qui ont su créer, en 1974, le Conseil Européen, instance suprême d'impulsion et de décision, ne s'engagent pas aujourd'hui dans une réflexion sur le fonctionnement de la machinerie communautaire elle-même et sur les moyens d'en accroître l'efficacité.

Ces difficultés, dans le domaine agricole, dans le domaine institutionnel, ont un trait commun, c'est qu'elles posent à la Communauté des problèmes immédiats, et qu'elles appellent de sa part une réflexion urgente, et une action rapide. Cette réflexion, cette action ne sont pas suscitées ou justifiées par les perspectives d'élargissement de la Communauté, elles s'imposent indépendamment même de toute candidature ou de toute perspective d'adhésion. Elles conditionnent, même entre les Neuf, le maintien de la cohésion et des chances de développement de la Communauté. Mais il est évident que la situation qu'il s'agit de corriger deviendrait insupportable si rien n'était fait avant que de nouveaux pays entrent dans la Communauté. Il doit donc être clair que la création d'une véritable politique communautaire de l'agriculture méditerranéenne, et l'amélioration du fonctionnement des institutions doivent être décidées préalablement à toute nouvelle adhésion.

A cet égard, je rappellerai que la seule candidature sur laquelle les Neuf se soient prononcés positivement, et de façon unanime, est celle de la Grèce, avec laquelle la Communauté a ouvert officiellement les négociations en juillet dernier. Cette ouverture des négociations vaut engagement de tout mettre en œuvre pour aboutir à un accord. Elle est une promesse que nous devons tenir : il n'y aura ni freinage, ni blocage du processus engagé. Il ne saurait, en particulier, être question de subordonner la définition du mandat de négociation avec la Grèce à l'examen de la candidature du Portugal, déposée le 7 avril dernier, mais sur laquelle le Conseil des Communautés n'a pas pris de décision autre que de demander à la Commission un rapport, ni à celle de l'Espagne, qui n'est à ce jour qu'une virtualité. La négociation avec la Grèce sera conduite en fonction des mérites de la seule candidature grecque, et en tenant compte du lien exceptionnel qui unit l'Europe et la Grèce et, pour nous, de l'amitié que la France porte à la nation hellène. Le Président de la République lui-même en a donné publiquement l'assurance à plusieurs reprises au Gouvernement d'Athènes et, en dernier lieu, en recevant M. Caramanlis à l'Élysée le 12 mai dernier.

Nous sommes donc résolus à faire en sorte que les négociations, qui se déroulent normalement avec Athènes, puissent aboutir dans un délai raisonnable. Mais je puis assurer les rapporteurs, et le Sénat, de la volonté du gouvernement d'y défendre scrupuleusement nos intérêts et de n'accepter que des solutions conformes à l'intérêt de la Communauté. Cet intérêt, il est dicté par la nécessité que j'énonçais tout à l'heure de resserrer préalablement son organisation; mais aussi d'introduire davantage de logique, de cohérence et de responsabilité dans l'appréciation de l'évolution de notre union économique. Il est vrai que les Neuf, qui ont eu le courage et la générosité de définir une politique de liens privilégiés avec tous les riverains de la Méditerranée, n'en ont pas toujours tiré les conséquences, dont ils découvrent aujourd'hui l'effet cumulatif. La situation ne permet pas de poursuivre, sur la voie de ces engagements, au coup par coup. Il faut avoir, pour éclairer chacune de nos décisions, une appréciation globale de ses conséquences et de ses répercussions, même indirectes. Il faut, en un mot, globaliser notre réflexion, chaque fois que c'est nécessaire. Or, la candidature de la Grèce, même si elle ne soulève pas en elle-même de graves problèmes, est susceptible, si nous n'y prenons garde, d'avoir, dans certains cas, ce genre de répercussions. Nous devons les apprécier lucidement et franchement, en prenant en considération les différents types de rapports déjà établis avec les pays riverains de la Méditerranée, mais surtout les diverses formules vers lesquelles peuvent évoluer nos relations avec le Portugal et l'Espagne, dont nous connaissons l'aspiration à l'adhésion. Ce n'est pas préjuger la décision à prendre ultérieurement au sujet de ces candidatures, que d'envisager, d'ores et déjà, les effets d'une évolution de nos rapports avec ces pays. Ce n'est pas retirer à la candidature grecque sa singularité que d'avoir cette appréciation globale à l'esprit, au moment de définir avec la Grèce les conditions de son entrée.

Le règlement immédiat (et préalable à l'adhésion) des problèmes que posent déjà, dans une Communauté à Neuf, l'agriculture méditerranéenne et le fonctionnement de nos Institutions, la conduite d'une réflexion globale sur l'élargissement, ne doivent pas apparaître comme des revendications de nature à réduire, ou à neutraliser, l'engagement pris par ailleurs à l'égard du Gouvernement d'Athènes.

Nos amis grecs savent eux-mêmes qu'une négociation bien conduite doit comporter un examen ouvert de tous les problèmes qui se posent, et d'abord un inventaire de ces problèmes. C'est seulement lorsque les problèmes seront inventoriés et circonscrits que l'on pourra valablement définir les solutions applicables.

C'est la méthode qui a été retenue d'un commun accord entre la Communauté et la Grèce : l'inventaire des problèmes a été amorcé et progresse vite, mais, s'il doit être conduit sérieusement, il prendra quelques mois encore. L'hypothèse la plus raisonnable est que le mandat de négociation pourrait être adopté vers la fin de cette année. C'est plus de temps qu'il n'en faut à la Communauté pour prendre une vue globale des problèmes soulevés dans le cadre de cette négociation et pour arrêter d'abord, sur un plan interne aux Neuf, les mesures dont a besoin la CEE pour se ressaisir.

Pour encourager et accélérer cette réflexion, le Gouvernement français, qui avait au cours des derniers mois déjà présenté 2 aide-mémoires à ses partenaires sur les cas particuliers du vin et des fruits et légumes, envisage de faire au Conseil des Communautés, prochainement, une communication d'ensemble sur les problèmes de l'agriculture méditerranéenne.

[...]